

89^{ème} ANNEMASSE BELLEGARDE



DIMANCHE 30 MARS 2025

GRAND PRIX



Annemasse Agglo

Annemasse - Les Voirons Agglomération



Annemasse-Bellegarde Grand Prix de l'Agglomération Annemasse-les-Voirons

Le Vélo Club d'Annemasse organise pour la 89^{ème} édition, la traditionnelle classique de printemps, Annemasse – Bellegarde.

Cette épreuve, créée peu avant la guerre de 1914, est la doyenne des courses en ligne, amateurs de la région Rhône-Alpes.

Sur un parcours de 167 km, elle traverse les départements de la Haute-Savoie, avec un dénivelé de 2100 mètres et 5 grands prix de la montagne et 5 classements des sprints.

Cette épreuve est organisée en partenariat avec Annemasse Agglo qui comprend 12 communes : Ambilly, Annemasse, Bonne, Cranves-Sales, Etrembières, Gaillard, Juvigny, Lucinges, Machilly, Saint-Cergues, Vétraz-Monthoux, et Ville-la-grand.

Numéros utiles :

Olivier PARET-PEINTRE	Président du V.C.A.	06.11.96.09.84
Gérald COLIN	Directeur de l'épreuve	06.79.77.94.81
Florence Gary	Médecin	
Didier PLUVINET	Trésorier	07.87.69.18.35
Gérard DERONZIER	Relation équipe	



89^{ème} Annemasse-Bellegarde

Epreuve Elite Nationale

Les horaires

De 09h00 à 11h00 Permanence Maison des sports, rue Henri Barbusse 74100 ANNEMASSE

Après l'arrivée retour des transpondeurs au siège du VCA 14 rue des amoureux (derrière la ligne)

A 11h00 Réunion des Directeurs Sportifs Maison des sports

Présentation des coureurs (par équipes complètes)

Dès 11h30 à 12h30 au podium place des marchés

DEPART FICTIF DE LA COURSE

12h30 sur la ligne de départ Avenue Jules Ferry (devant le camion podium)

CEREMONIE PROTOCOLAIRE,

Au podium place des marchés.

Retour des transpondeurs au siège du Vélo Club d'Annemasse

REGLEMENT

Règlement FFC – épreuve d'un jour – ELITE NATIONALE

Article 1 : Organisation

L'épreuve cycliste **ANNEMASSE-BELLEGARDE** est organisée par le Vélo Club d'Annemasse suivant les règlements de la Fédération Française de cyclisme.

Elle se dispute **le Dimanche 30 mars 2025**.

Les coureurs et l'ensemble des suiveurs sont tenus de respecter le code de la route et les consignes de la Gendarmerie, de la Police Nationale et de la Préfecture.

Article 2 : Type d'épreuve

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories Elites et Open 1

L'épreuve est classée 1.12.1 ELITE NATIONALE

Article 3 : Participation

Conformément au règlement de la FFC article 2.1.2

Equipes de 09 coureurs maximum.

Les engagements à titre individuel, sont admis.

Les coureurs U19 ne sont pas admis

Voitures suiveuses de Directeurs Sportifs admises à partir de 5 coureurs partants.

Article 4 : Permanence

La permanence de Départ pour le retrait des dossards et la confirmation des partants se tient le : **Dimanche 30 mars 2025 de 9h00 à 11h00 Maison des Sports à Annemasse Rue Henri Barbusse. Retour des transpondeurs après l'arrivée au siège du VCA 14 rue des Amoureux (derrière la ligne)**

La réunion des Directeurs Sportifs, organisée suivant le règlement de la FFC, article 1.2.087, en présence du collège des Commissaires à lieu à 11h00 précises

Article 5 : Radio-Tour

Les informations courses sont émises sur la fréquence 157,550 Mhz

Article 6 : Assistance Technique Neutre

Le service d'assistance technique est assuré par une société privée au moyen d'une voiture. Une seconde voiture de dépannage neutre est mise à disposition par le Vélo Club d'Annemasse. Les équipes devront fournir une paire de roue à ce deuxième véhicule.

Article 7 : Zones de ravitaillement

Zones de ravitaillement du km

Ensuite, selon la décision du président du jury

des commissaires.

Article 8 : Sécurité et délais d'arrivée

Afin d'assurer la sécurité et la régularité de l'épreuve, à partir du km 105 (1^{er} passage à Reignier) et au km149 (Nangy) tous les coureurs pointés à plus de 10 minutes du peloton principal, ne seront plus protégés. Ils devront rentrer et quitter la course, ou s'ils souhaitent, retirer leur dossard et continuer sous leurs propres responsabilités. Tout coureur arrivant dans un délai

supérieur à 8% du temps après le vainqueur ne sera pas retenu dans le classement. Ce délai peut être augmenté par le collège des commissaires.

Article 9 : Classements

Les classements suivants sont établis :

Classement individuel au temps

Classement de la Montagne

5, 3, 2 et 1 points sont attribués à chaque GPM, a savoir :

Arcine	km	33.6
Choisy	km	64,1
Le Mont	km	89.5
Chez Padon	km	132.5
Arthaz (Les Echelettes)	km	157.5

Classements des RUSCH

5, 3, 2 et 1 points sont attribués à chaque sprint, à savoir :

Saint Julien en Genevois	km	12.2
Frangy	km	47.8
Cruseilles	km	71.6
Reignier	km	109
Bonneville	km	123.5



En cas d'égalité, les ex-aequo sont départagés par le nombre de passages en tête, puis au nombre de 2^{ème}, 3^{ème} ou 4^{ème} places si nécessaire.

Souvenir Martial Babytcheff km 3.5

Article 10 : Prix

Grille de prix FFC N : 3506/25, à savoir 25 prix

Prix de la Montagne 500.-€ :

250.-€	au premier
150.-€	au deuxième
100.-€	au troisième

Classement des sprints 500.-€

250.-€	au premier
150.-€	au deuxième
100.-€	au troisième

Prime Souvenir Martial Babytcheff 100.-€ au premier

Article 11 : Anti-Dopage

Le règlement anti dopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle anti dopage à lieu : **Maison des sports, rue Henry Barbusse**

Articles 12 : Protocole

Les coureurs suivants doivent se présenter au protocole des récompenses :

Les 3 premiers de l'épreuve

Le premier U23

Les 3 premiers du classement du Grand Prix de la Montagne –

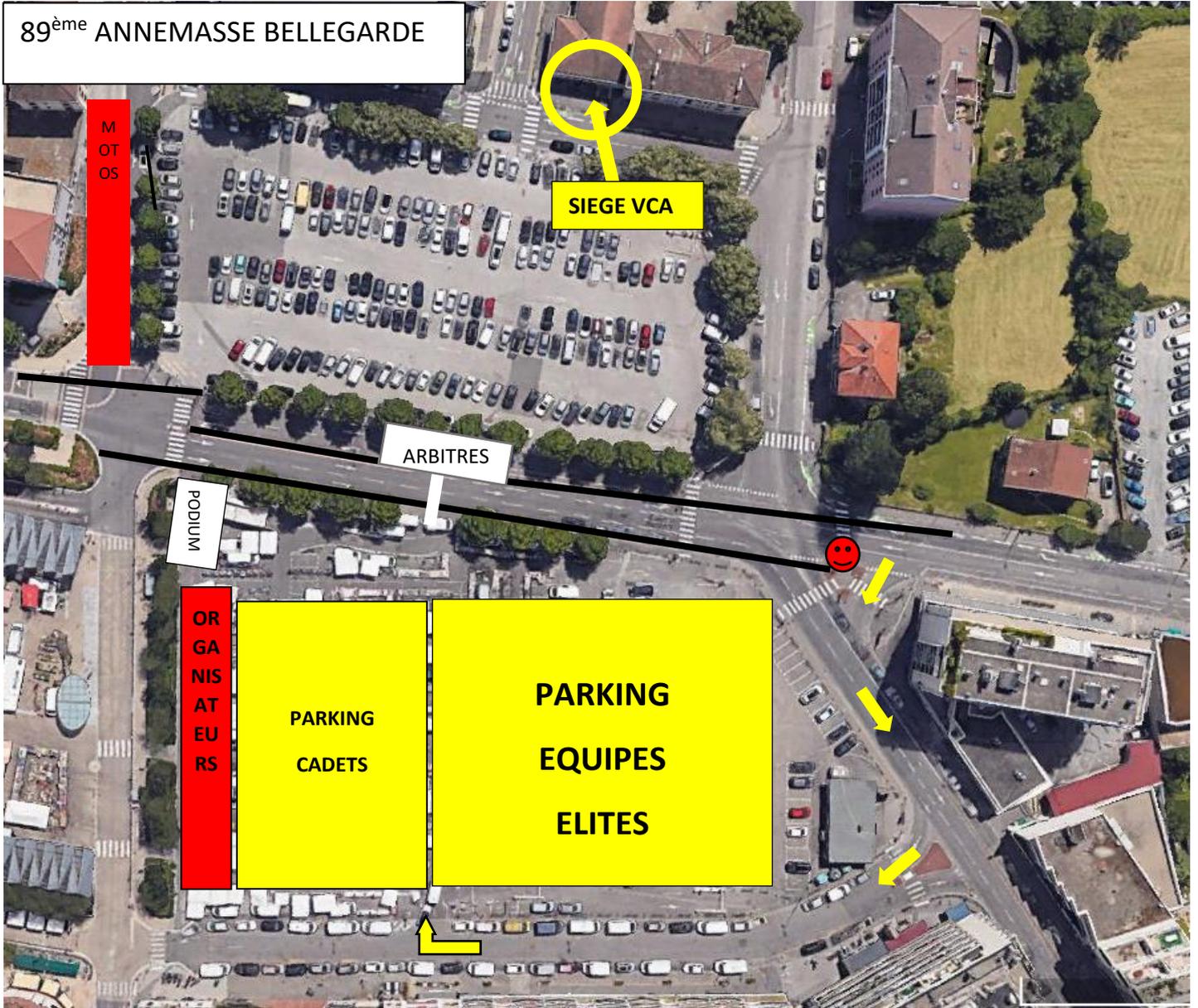
Les 3 premiers du classement des RUSCH CREDIT-MUTUEL

Le vainqueur du souvenir Martial Babytcheff

Les coureurs sont tenus d'assister au protocole (aucun prix ne sera envoyé)

La tenue de course est exigée pour la remise des prix.

PLAN D'ANNEMASSE



 Déviation directeurs sportifs

 Régulateur

PLAN D'ANNEMASSE

Parking organisations
et coureurs

Local VCA

Départ

MAISON DES SPORTS



Remarques : Il est strictement interdit de stationner sur le parking Libération

COMITE D'ORGANISATION

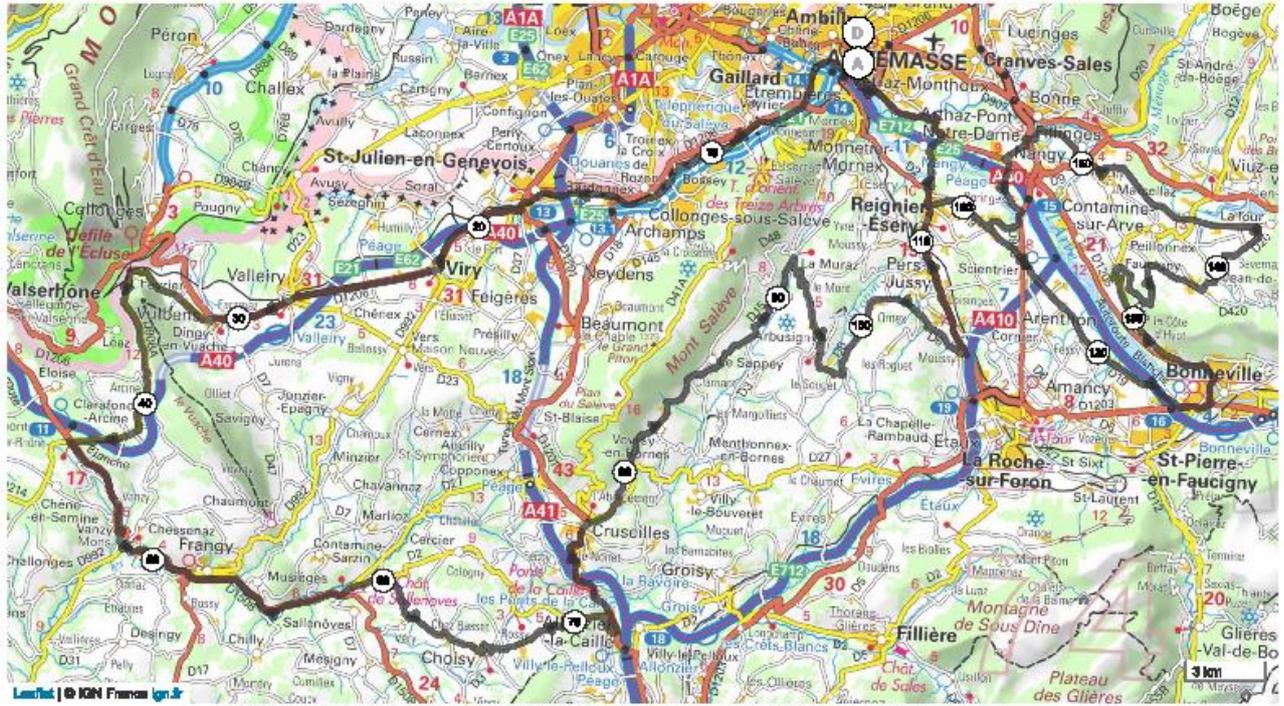
Président	Olivier Paret-Peintre
Trésorier	Didier Pluvinet
Secrétariat	Sandrine Merzario
Sécurité	Jacques Tichon / Didier Pluvinet
Départs /arrivée	Marcel Laurent
Intendance	
Responsable pilotes	Gérard Deronzier
Relations équipes	
Caravane/véhicules	
 <u>Staff technique :</u>	
Président du jury	
Directeur de course	Gérald Colin
Juge arrivée	
Informatique	"votrecourse.com"
Speaker	Emmanuel Chaussard et Pascal Nanjoux
Motos sécurité	
Radio Tours	Andréa Costa
Ardoisier	Victoire BARBE
Service médical	Croix rouge
Médecin	Florence Gary
Ambulances	Croix rouge

Hopitaux

CHAL Hopitaux du Léman	04.50.82.20.00
Hopital Annecy	04.50.63.63.63
Hopital St. Julien	04.50.49.65.65



#12366061 | Cyclism - Route | A/B Elites
Annemasse → Annemasse
169.983 km 2124 m 2124 m 304 m 887 m



Le droit de reproduction est strictement réservé à un usage personnel et privé. Lors de la pratique de votre activité, veuillez respecter les règles de sécurité et les recommandations des autorités compétentes. © 2020 OpenStreetMap

ANNEMASSE BELLEGARDE et Retour						
GRAND PRIX DE ANNEMASSE-LES VOIRONS AGGLOMERATION						
2025						
SÉCURITÉ	km fait	km à faire	LOCALITES	PRIX	ROUTES	HEURE
	0,0	0,0	ANNEMASSE centre ville départ fictif 5,2 KM		Avenue Jules Ferry	12h30
	0,0	166,0	GAILLARD DEPART REEL INTERMARCHE		Route de Zone	12h40
	2,7	163,3	LE PAS DE L'ECHELLE		D1206	12 h 43
MARCHE TRAVAUX	7,5	158,5	COLLONGES SOUS SALEVE		D1206	12 h 50
	12,2	153,8	ST JULIEN EN GENEVOIS	SPRINT 1	D1206	12 h 56
	17,3	148,7	VIRY		D1206	13 h 03
	22,5	143,5	VALLEIRY		D1206	13 h 10
	25,0	141,0	VULBENS		D1206	13 h 14
	26,1	139,9	CARREFOUR D237 (Rte du 18 aout 1944)		D1206/D237	13 h 15
	27,0	139,0	CHEVRIER		D908A	13 h 17
	33,6	132,4	ARCINE	GPM1	D908A	13 h 26
	35,7	130,3	CLARAFOND		D908A	13 h 28
	38,7	127,3	ELOISE Rond point La Croisée		RD1508/D908A	13 h 33
	46,8	119,2	FRANGY	SPRINT 2	RD1508	13 h 44
	48,9	117,1	MUSIEGES		RD1508	13 h 47
	54,3	111,7	BONLIEU		RD27/RD2	13 h 54
	55,0	111,0	Zone de ravitaillement		RD 2	13 h 55
	59,7	106,3	CHOISY Chef-lieu		D203/D303	14 h 01
	63,6	102,4	CHOISY - Charave - Les Marais Pontaux	GPM 2	D3	14 h 07
	68,2	97,8	PONT DE LA CAILLE		D3/D1201	14 h 13
	71,6	94,4	CRUSEILLES	SPRINT 3	1201	14 h 18
	73,2	92,8	CRUSEILLES		D1201/D15	14 h 20
	77,5	88,5	VOVRAY EN BORNE		D15	14 h 26
	85,9	80,1	LA MURAZ		D15	14 h 37
	89,5	76,5	LE MONT d'en bas (côtes du Fernex)	GPM 3	Rte des Monts	14 h 42
	90,3	75,7	ARBUSIGNY		D 6	14 h 43
	100,0	66,0	MOUSSY		D6/D2	14 h 57
DANGER ! BARRIERE 10'	104,3	61,7	REIGNIER passage à niveau		D2	15 h 03
	105,5	60,5	REIGNIER	SPRINT 4	D15	15 h 04
	108,3	57,7	REIGNIER, L'Eculaz début de zone	Zone de ravitaillement	D19	15 h 08
	110,1	50,9	CARREFOUR DE BIGAILLE fin de zone		D 19/D903	15 h 11
	110,8	50,2	SCIENTRIER		D19	15 h 11
	111,7	54,3	ARENTHON	Déchets	D19/D1203	15 h 13
	120,6	45,4	BONNEVILLE	SPRINT 5	D1205	15 h 25
	121,8	44,2	LA CÔTE D'HYOT		D1205/D12	15 h 27
	126,8	39,2	FAUCIGNY		D12/C2	15 h 33
	129,5	36,5	CHEZ PADON	GPM 4	C2	15 h 37
	132,8	33,2	SAINT JEAN DE THOLOME		D20	15 h 42
	136,9	29,1	LA TOUR		D9	15 h 47
	139,3	26,7	PEILLONNEX (Carrefour Senoche)		D9	15 h 51
	145,0	21,0	ARPIGNY		D9	15 h 58
	147,5	18,5	FILLINGES, route chef lieu, route de la Plaine		route de la Plaine	16 h 02
BARRIERE 15'	149,5	16,5	NANGY		Rte de Bonne / D120	16 h 05
	152,6	13,4	Rte des Aiguillons, rte Boringe, rte Parchets		D903	16 h 09
	153,0	13,0	PONT DE BELLECOMBES		D903	16 h 09
	154,5	11,5	Route de Findrol		D19A	16 h 11
	157,0	9,0	L'Eculaz, REIGNIER		D19	16 h 15
	159,4	6,6	ARTHAZ (Les Echelettes)	GPM 5	D2/D202	16 h 18
	166,0	0,0	ANNEMASSE - ARRIVEE		D1205	16 h 27
			Horaires calculés à la moyenne de 42km/h			

Un grand merci à tous nos partenaires institutionnels



A tous nos FOURNISSEURS OFFICIELS

A tous nos SPONSORS OFFICIELS

Partenaire du Grand Prix de la Montagne

Crédit  Mutuel

Partenaire du classement des sprints

SETAM